

CAP TERRITOIRE 2018-2020

Jeudi 22 novembre 2018

**MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE :
UN CONTRAT DE TERRITOIRE SOUS LE SIGNE DE**



CAP TERRITOIRE 2018-2020

À travers le contrat Cap territoire 2018-2020, le territoire du PETR Mâconnais Sud Bourgogne bénéficiera de près de 2 millions d'euros de subventions provenant de la région Bourgogne Franche-Comté. Cette enveloppe sera consacrée pour partie aux projets d'aménagement et de développement des 4 EPCI (établissement public de coopération intercommunale), tandis qu'une autre partie sera dédiée aux projets des communes membres des EPCI.

Le contrat de territoire Cap Territoire

Un contrat de territoire est un contrat conclu entre un territoire de projet, la Région et éventuellement l'État et le Département. Point de rencontre entre la stratégie de développement du territoire et les enjeux régionaux d'aménagement du territoire, il se décline en objectifs stratégiques partagés et en actions pouvant être soutenues par la Région au titre de sa politique territoriale au cours de la période 2018 – 2020.

Les contrats de territoire ont vocation à soutenir des actions répondant à une logique de développement du territoire, c'est-à-dire des actions qui sont accompagnées par une ingénierie territoriale et qui s'intègrent dans une stratégie locale de développement cohérente avec les enjeux régionaux prioritaires.

Le Pôle d'équilibre territorial rural (PETR) Mâconnais Sud Bourgogne

Créé en 2017, il a vocation, de par ses statuts, à reprendre les missions du Pays, anciennement en charge de l'élaboration et de l'animation du projet de territoire en Mâconnais Sud Bourgogne. Il exerce ses missions sur le même périmètre, la seule différence significative portant sur le passage de 7 à 4 intercommunalités, après refonte de la carte intercommunale : Mâconnais Beaujolais Agglomération, Communauté de communes du Clunisois, Communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois et Communauté de communes «Saint-Cyr, Mère Boitier, entre Charolais et Mâconnais».

Des objectifs partagés

Le contrat de territoire signé ce jeudi 22 novembre a pour objet de définir pour la période 2018-2020 les objectifs stratégiques et opérationnels communs à atteindre par la mise en œuvre d'actions identifiées et de moyens établis.

Il détaille les objectifs stratégiques partagés entre la Région et le territoire de projet, ainsi que les actions et les moyens qui seront mis en place par les signataires afin de répondre à ces objectifs.

Une stratégie réaffirmée...

Pour la période 2018-2020, le PETR Mâconnais a décidé d'inscrire sa stratégie dans la continuité de celle du Pays Sud Bourgogne, qui reste dédiée à l'attractivité et à l'accueil de nouveaux actifs et de nouvelles activités.

Pour rappel, ce choix a été opéré par le Pays, suite à une étude d'attractivité menée à l'automne 2014 qui a dressé le diagnostic du territoire, dégagé les enjeux et présidé à la définition de la stratégie.

Depuis, d'autres travaux ont été menés à différentes échelles territoriales, par le territoire comme par ses partenaires privilégiés, qui viennent conforter le choix initial de ce territoire :

- Élaboration du SDAASP 71 par le Conseil Départemental de Saône-et-Loire, de juin 2015 à juin 2016, qui territorialise l'offre des services à l'échelle des territoires "bassins de vie / SCoT" ;
- Ateliers du Syndicat mixte du SCoT de la Région Mâconnaise à l'automne 2016 ;
- Élaboration du Contrat de ruralité en partenariat avec l'Etat, au cours du 1^{er} trimestre 2017 ;
- Élaboration du SRADDET et de la stratégie d'attractivité régionale.

Au vu de ces travaux qui convergent vers une même finalité, la stratégie réaffirmée par le territoire vise donc à entretenir et à amplifier l'attractivité du territoire en vue d'y faire rester les habitants ou s'y installer de nouveaux arrivants en leur offrant des perspectives de développement professionnel et personnel. Elle doit amener le territoire à traiter l'attractivité comme une offre territoriale globale qui repose sur trois piliers : 1| activités (emplois), 2| réceptivité (habitat et hébergement des entreprises) et 3| aménités (services), tout en veillant au maintien des équilibres infra-territoriaux.

... fruit d'un diagnostic poussé

Le diagnostic a permis d'identifier les forces et faiblesses du territoire et de dégager les enjeux et orientations pour le contrat de territoire.

● L'économie :

La base économique du Mâconnais est liée à la fonction de préfecture de sa ville-centre : les emplois publics représentent 37% des 45 000 emplois. Mâcon concentre également de grands équipements comme les hôpitaux, les lycées, etc. Le secteur des commerces et des services compte pour 41% de l'emploi total.

Le territoire comprend peu de grandes entreprises (environ 150 ont plus de 50 salariés). Elles se répartissent sur le territoire, avec quelques implantations importantes à Tournus, Trambly, Massilly. Dans l'industrie, les secteurs les plus importants sont ceux des équipements électriques et des industries agro-alimentaires.

Le développement économique profite de la proximité de l'agglomération de Lyon et de la bonne accessibilité du Mâconnais. Les acteurs locaux ont relevé la nécessité de réfléchir à la capacité des zones d'activités économiques et à leur répartition sur le territoire.

CAP TERRITOIRE 2018-2020

Le Mâconnais est un terroir agricole de qualité, où se situent 10 AOC, en particulier des vins. Le vignoble du Mâconnais marque fortement le paysage et contribue à forger l'identité du territoire. Il génère de nombreuses activités économiques connexes : laboratoires, machines agricoles, activités oenotouristiques, ...

Le tourisme profite des nombreux atouts du territoire : paysages, patrimoine, produits du terroir et gastronomie, présence de la Saône, ... Il comprend surtout des courts séjours et cherche à se développer encore davantage. La synergie entre les différents points forts du Mâconnais est indispensable pour dynamiser le tourisme.

● La transition écologique et numérique :

Le Mâconnais est, après l'Autunois-Morvan, le deuxième territoire de Saône-et-Loire pour sa couverture forestière : les forêts comptent pour 26% du territoire et font du bois la principale source d'énergie renouvelable du Mâconnais Sud Bourgogne. Les énergies renouvelables sont toutefois peu développées. La production la plus remarquable est constituée par un parc photovoltaïque au sol à Tournus. La chaufferie biomasse de Mâcon, celle de Tramayes, la piscine géothermique de La Guiche peuvent également être citées.

Le parc de logements est plutôt ancien, puisque 35% des résidences principales ont été construites avant 1946 ; il présente souvent des performances thermiques médiocres. Un vaste travail de rénovation énergétique des bâtiments est nécessaire.

Les déplacements sont organisés autour des principales voies de communication et des portes d'entrée dans le territoire que sont les gares (Mâcon-Loché, Mâconville et Tournus) et les échangeurs autoroutiers (trois sur l'A6). Mâcon constitue un pôle d'échange multimodal utilisé par les habitants de l'ensemble du territoire.

Le patrimoine naturel a donné lieu à la création de 2 sites Natura 2000, dont le plus important s'intitule "bocage, forêt et milieux humides du bassin de la Grosne et du Clunisois". Les continuités écologiques sont interrompues par les grands axes de communication que sont les routes, autoroutes et voies de chemin de fer, en particulier dans la vallée de la Saône.

Dans l'ensemble des services, le développement du numérique peut être un moyen de revisiter la notion de services de proximité et préserver un accès à une offre diversifiée, notamment dans les zones éloignées et délaissées par les services classiques.

● L'aménagement de l'espace :

La dynamique démographique est plutôt positive, du moins en comparaison à d'autres territoires de la région Bourgogne-Franche-Comté. Toutefois, en matière d'habitat, l'influence de Mâcon déborde sur une partie du département de l'Ain : il est nécessaire d'anticiper les évolutions de la population et du parc de logements en étudiant les dynamiques des deux côtés de la Saône. Depuis 1975, la ville de Mâcon perd des habitants au profit des communes périphériques.

Le territoire compte 60 000 logements. En dehors de l'agglomération de Mâcon, la part du logement individuel est de 80%. L'étalement urbain est toutefois relativement limité en raison notamment du coût du foncier en zone viticole et de la topographie à l'ouest de Mâcon. 80% des logements sociaux se trouvent dans l'agglomération de Mâcon.

Le territoire est polarisé par l'agglomération de Mâcon, qui concentre la plus grande partie de la population, des emplois, des commerces et des services. Il existe également 4 pôles intermédiaires : Tournus, Cluny, Charnay-lès-Mâcon et Crèches-sur-Saône.

Ces dernières années, le commerce périphérique s'est beaucoup développé de façon linéaire dans la vallée de la Saône, en particulier au sud de Mâcon. Au contraire, le commerce de centre-ville connaît une grande fragilité, en particulier à Mâcon et Tournus. La question de l'adaptation et la rénovation du logement se pose également dans ces centres.

Les enjeux retenus comme prioritaires :

Les enjeux essentiels, dont le Mâconnais Sud Bourgogne entend se saisir, visent à :

- Entretenir et développer son attractivité pour amplifier les flux de richesses redirigés vers le territoire. Dans cette perspective, le territoire entend s'appuyer sur les atouts qui fondent son attractivité, notamment sur le plan touristique : vigne, tradition vitivinicole, gastronomie (cf. les diverses AOC attachées au territoire, les étoilés Michelin) etc.
- Faire du développement du numérique un levier de croissance, d'innovation et de compétitivité qui implique l'ensemble des acteurs. Cet enjeu suppose de «digitaliser» les activités traditionnelles (enjeu de compétitivité) et d'attirer les talents nécessaires pour les accompagner dans cette transition, voire de créer un pôle d'excellence du numérique en Sud Bourgogne (enjeu d'innovation).
- Préserver les équilibres infra-territoriaux Est-Ouest et entre Mâcon et son arrière-pays en termes d'opportunités de réalisation de projets personnels et professionnels ;
- Conforter les coopérations interterritoriales dont dépend son développement, notamment dans le cadre du SCoT.

Des projets qui répondent aux 4 objectifs stratégiques retenus par le PETR et validés par la Région :

La stratégie suppose d'actionner différents leviers, déclinés en objectifs stratégiques et opérationnels. Ils permettront de repérer les projets à programmer dans le cadre du Contrat de territoire 2018-2020.

- Objectif stratégique n°1
Développer l'attractivité du territoire – Accueillir et accompagner les porteurs de projets.
- Objectif stratégique n°2
Faire des filières à fort potentiel, des leviers pour créer de l'activité.
- Objectif stratégique n°3
Faire de l'offre en matière d'habitat et d'hébergement des entreprises, un facteur d'attractivité, correspondant aux attentes des porteurs de projets.
- Objectif stratégique n°4
Assurer l'accès à une offre de services de proximité adaptée et équilibrée à l'échelle du territoire, notamment en matière de santé, de service à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse et de mobilité.

Des objectifs stratégiques déclinés en objectifs opérationnels :

- Développer l'attractivité du territoire – Accueillir et accompagner les porteurs de projets.
 - Développer et coordonner les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projet, dans le cadre du partage d'une culture commune de l'accueil ;
 - Assurer la promotion ciblée du territoire. Prospector, faire rester ou s'installer de jeunes entrepreneurs, porteurs de projet notamment dans les filières identifiées comme prioritaires ;
 - Développer des coopérations interterritoriales.
- Faire des filières à fort potentiel, des leviers pour créer de l'activité.
 - Accompagner le territoire dans la structuration d'une destination de séjour touristique/ oenotouristique ;
 - Développer les circuits agricoles et agro-alimentaires de proximité.
- Faire de l'offre en matière d'habitat et d'hébergement des entreprises, un facteur d'attractivité, correspondant aux attentes des porteurs de projets.
 - Conforter l'armature urbaine des pôles SRADDT dans le cadre d'une approche globale habitat/commerce/services ;
 - Structurer et rendre attractive l'offre d'hébergement des entreprises.
- Assurer l'accès à une offre de services de proximité adaptée et équilibrée à l'échelle du territoire, notamment en matière de santé, de service à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse et de mobilité.
 - Garantir une égalité d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire ;
 - Faciliter les modes de mobilité alternatifs à la voiture individuelle ;
 - Accompagner le passage à de nouvelles formes de service avec le développement du numérique.

Plusieurs opérations ont d'ores et déjà été identifiées et bénéficient d'une aide financière

Des filières, à fort potentiel en termes de retombées économiques, ont été identifiées comme prioritaires pour le territoire, dont les activités liées au tourisme et à l'œnotourisme.



Ainsi, dans le cadre du Contrat de territoire, le PETR entend accompagner la mise en tourisme du centre-bourg de Saint-Amour-Bellevue dont le maintien de l'attractivité (la commune compte 2 étoiles au guide Michelin) implique de revoir l'aspect et le fonctionnement de l'espace communal. = 100 000 €

CAP TERRITOIRE 2018-2020



Avec 200 000 à 220 000 visites annuelles, l'Abbaye Saint-Philibert est le site touristique phare de Tournus et du Tournugeois. Fondée en 875, elle constitue un patrimoine exceptionnellement préservé, sans comparaison en Europe. L'année 2019 sera l'occasion de célébrer son millénaire. L'évènement (labellisé Commémoration Nationale par le Ministère de la Culture) doit permettre d'attirer davantage de visiteurs et de générer des retombées

économiques pour le territoire. L'organisation du millénaire nécessite de revoir l'environnement et les aménagements extérieurs dans la perspective de donner un écrin digne à ce monument, en lien avec le projet de revitalisation du centre-ville. = 200 000 €

Le Mâconnais Sud Bourgogne compte 114 sites romans, un véritable marqueur de notre destination touristique. Dans un but de compléter l'action de promotion de ce patrimoine engagée par les acteurs touristiques locaux, et dans l'objectif de renforcer l'attractivité touristique du territoire, le PETR prévoit la mise en valeur de ces édifices par la création de totems et via un inventaire disponible en open data. Ces outils, seront conçus pour et avec les prestataires touristiques (Département, ADT, offices de tourisme, etc.) et les communes. = 100 000 €



Trois communes du périmètre PETR ont été identifiées par la Région au titre de la reconquête de leur attractivité : programme national de revitalisation 2015 (Tournus), programme régional 2016 (Tournus, Matour), et action "Cœur de Ville" 2018 (Mâcon).

Pôle structurant au sens du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), Mâcon est le moteur essentiel de l'attractivité du Mâconnais Sud Bourgogne. Par son poids économique, ses services, son offre culturelle, la ville fédère le territoire, dont elle est une porte d'entrée touristique.



Dans le cadre du Contrat de territoire, le PETR accompagnera la ville de Mâcon dans la réalisation de deux projets phares : la réhabilitation de l'îlot des Minimes et de l'îlot Laguiche. = 723 210 €

Afin de structurer et de rendre attractive l'offre d'hébergement des entreprises, 5 tiers-lieux, maillés sur l'ensemble du territoire, sont prévus dans le Contrat de territoire.

Ces espaces de travail partagés et collaboratifs permettent aux actifs de travailler à distance, à proximité de leur domicile dans des lieux adaptés et aménagés. Ils permettent par ailleurs de favoriser les échanges et la créativité grâce aux animations proposées sur les sites. Ils peuvent prendre la forme de coworking, de fablab ou encore d'ateliers partagés.

● **VITILAB : tiers-lieu dédié à la viticulture à Davayé = 115 600 €**



La viticulture est l'un des secteurs fortement représentés en Mâconnais Sud Bourgogne et identifiés comme levier de croissance. Cet espace VITILAB aura pour objectif de conforter la vocation du Vinipôle, idéalement positionné au lycée viticole de Davayé, qui se veut être un lieu de formation et un laboratoire dans la perspective d'accompagner le passage à une viticulture durable (production de références, appui aux viticulteurs en bio, analyses...)

Cet espace sera dédié à trois fonctions :

- Donner à voir à la profession viticole les solutions qui existent, à portée de leurs exploitations, et permettre aux élèves du lycée viticole de se familiariser avec les outils numériques dédiés à la viticulture, au niveau de la production comme de la commercialisation. Un show-room «de la vigne à la cave» sera le fer de lance de ce centre de ressources.
- Permettre le développement de nouvelles formes de travail collaboratives et accueillir des start-up en incubation ou en «résidence» qui souhaiteraient se familiariser avec les réalités du marché de la viticulture au travers du terrain que peut leur apporter l'exploitation viticole de référence du lycée viticole de Davayé
- Mettre en place un espace de coworking ;
- Mettre en place un Living Lab pour :
 - Permettre aux start-up hébergées de prototyper leurs projets.
 - Porter des projets pédagogiques mettant en œuvre des outils numériques.
 - Etre le laboratoire d'expérimentation de la viticulture locale, (entretien du matériel, mise au point des solutions personnalisées à des coûts supportables).

CAP TERRITOIRE 2018-2020

● Fleurville : un espace de co-working dans l'ancienne maison communautaire = 16 000 €

Le projet poursuit un triple objectif :

- Redonner une vocation aux locaux de la maison communautaire du Mâconnais Val de Saône à Fleurville. Créée en 2012 par réaménagement d'un ancien corps de ferme (880 000 € HT), à proximité de la D906 et la voie verte (accès possible en mode doux depuis Tournus), cette maison se retrouve actuellement inoccupée, suite à la fusion des intercommunalités et au regroupement des personnels du Tournugeois et du Mâconnais Val de Saône ;



- Répondre à la demande croissante de la part de jeunes entrepreneurs en espace de travail collaboratif, que la pépinière du Pas Fleury à Tournus, arrivée à saturation, ne peut satisfaire ;

- Doter le Mâconnais-Tournugeois d'un outil attractif, en adaptant l'offre territoriale aux nouvelles aspirations en matière de cadre et d'environnement de travail (accès internet THD, modes de travail nomades, agilité, collaboration, flexibilité), avec des locaux équipés, proposés à la journée, à la semaine, au mois, à l'année.

● Aménagement d'un espace de coworking à Salornay-sur-Guye = 25 000 €

Le Clunisois est un territoire attractif qui gagne régulièrement des habitants (+7.4% entre 1999 et 2009), grâce à un solde migratoire positif. Nombre de nouveaux arrivants s'installent en tant qu'indépendants. Dans l'objectif d'entretenir et d'accompagner cette dynamique, la Communauté de communes a créé, il y a quatre ans, un espace de télétravail / coworking dans les locaux de la Maison Communautaire en centre-ville de Cluny. Victime de son succès, cet espace est arrivé à saturation et ne peut pas satisfaire la demande croissante des entreprises, fédérées dans le cadre d'un collectif créé en 2015 à l'initiative de la collectivité, «l'amicale du coworking», qui regroupe actuellement 72 membres.

C'est pourquoi la Communauté de communes a décidé d'aménager un 2^e espace de coworking à Salornay-sur-Guye, identifié comme pôle de proximité dans le SRADDT et 2^e commune derrière Cluny en nombre d'habitants (857 en 2015) qui occupe par ailleurs une place plus centrale au sein du territoire.

Le projet consiste à aménager un espace dans un hangar de 270 m² dont la collectivité a récemment fait l'acquisition. Le rez-de-chaussée du hangar accueillera un garage de réparation automobile solidaire. Cependant, un espace d'accueil, une cuisine et un bureau individuel accessible aux personnes à mobilité réduite (80 m²) y seront réservés pour l'espace de coworking dont le reste sera installé à l'étage sur une superficie de 70 m² avec une salle de réunions et 7 postes de travail.

● Création de 2 espaces de co-working à Cluny et Dompierre-les-Ormes = 198 040 €

Une enveloppe globale est d'ores et déjà prévue par le Contrat de territoire pour le soutien à la création de ces tiers-lieux en projet.

Afin de soutenir et de développer les circuits agricoles et agro-alimentaires locaux, le PETR soutiendra la création d'un laboratoire partagé dans le cadre d'une gestion associative (association Melting Popote)

En Mâconnais Sud Bourgogne et plus précisément dans le Clunisois, le développement des circuits courts repose sur une dynamique collective de promotion d'une agriculture biologique et de modèles d'économie sociale et solidaire : AMAP, SCIC «Le Pain sur la Table» (1^{ère} SCIC de Saône-et-Loire), Cantines en mouvement.



Dans ce contexte, le projet d'un laboratoire mutualisé est né de l'analyse des besoins menée par un collectif d'acteurs rassemblant des producteurs, des artisans travaillant dans les métiers de bouche, des associations travaillant dans la lutte contre le gaspillage alimentaire (épicerie solidaire) et des collectivités (étude menée dans le cadre de la mise en place d'un Pôle Territorial de Coopération Economique sur des financements Bourgogne Active).

Parallèlement, le projet a fait l'objet d'une aide au démarrage de la part de la Communauté de communes du Clunisois et de la Région, via le Contrat de territoire 2016-2017, avec l'acquisition et l'aménagement d'un bâtiment à Saint-Vincent-des-Prés pour la partie des investissements fixes.

Une association, Melting Popote, a été créée pour fédérer l'ensemble des futurs utilisateurs. Elle devra prendre en charge l'équipement du laboratoire. Dans le cadre du Contrat de territoire, le PETR propose d'accompagner l'association dans la finalisation d'un projet fédérateur public/privé qui offre des conditions favorables à la création de nouvelles activités.

Le projet consiste dans la finalisation de l'aménagement d'un hangar de type industriel en laboratoire de transformation mutualisé, par l'acquisition de matériel : cuisson, fabrication de plats et conserves, véhicule frigorifique.

= 40 000 €

CAP TERRITOIRE 2018-2020

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
MÂCONNAIS
SUD BOURGOGNE



Communauté de communes
Saint Cyr Mère Boitier
entre Charolais et Mâconnais



CONTACT :

Blandine Marchandiau

bmarchandiau@maconnais-sud-bourgogne.fr

06 79 11 07 60

PETR Mâconnais Sud Bourgogne - Espace de la Verchère
367, Chemin de la Verchère - 71850 Charnay-lès-Mâcon